

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2024.40
ARRÊTÉ DE CIRCULATION ALTERNÉE

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de l'entreprise SAS DR, représentée par Monsieur LOSIER, en date du 25 juin 2024 pour la création d'un branchement d'eaux usées, place de la salle des fêtes, la Barre en Ouche ;

Considérant que pour permettre l'exécution de travaux sur la voie publique, et pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 : Du mercredi 3 juillet 2024, et pour une durée de 21 jours, le stationnement de tout type de véhicules sera interdit place de la Mairie, entre la rue de l'Ancienne poste et la rue de l'Union, la Barre en Ouche, 27330 MESNIL EN OUCHE. L'accès aux riverains sera maintenu.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la mairie déléguée de La Barre en Ouche et sur le site des travaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure, l'Agence Routière Départementale de Brionne et l'entreprise DR sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Responsable de l'Agence Routière Départementale de Brionne ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M. le Responsable de l'entreprise DR.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 26 juin 2024,

Mr Bernard VANDOOREN,

Maire délégué,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

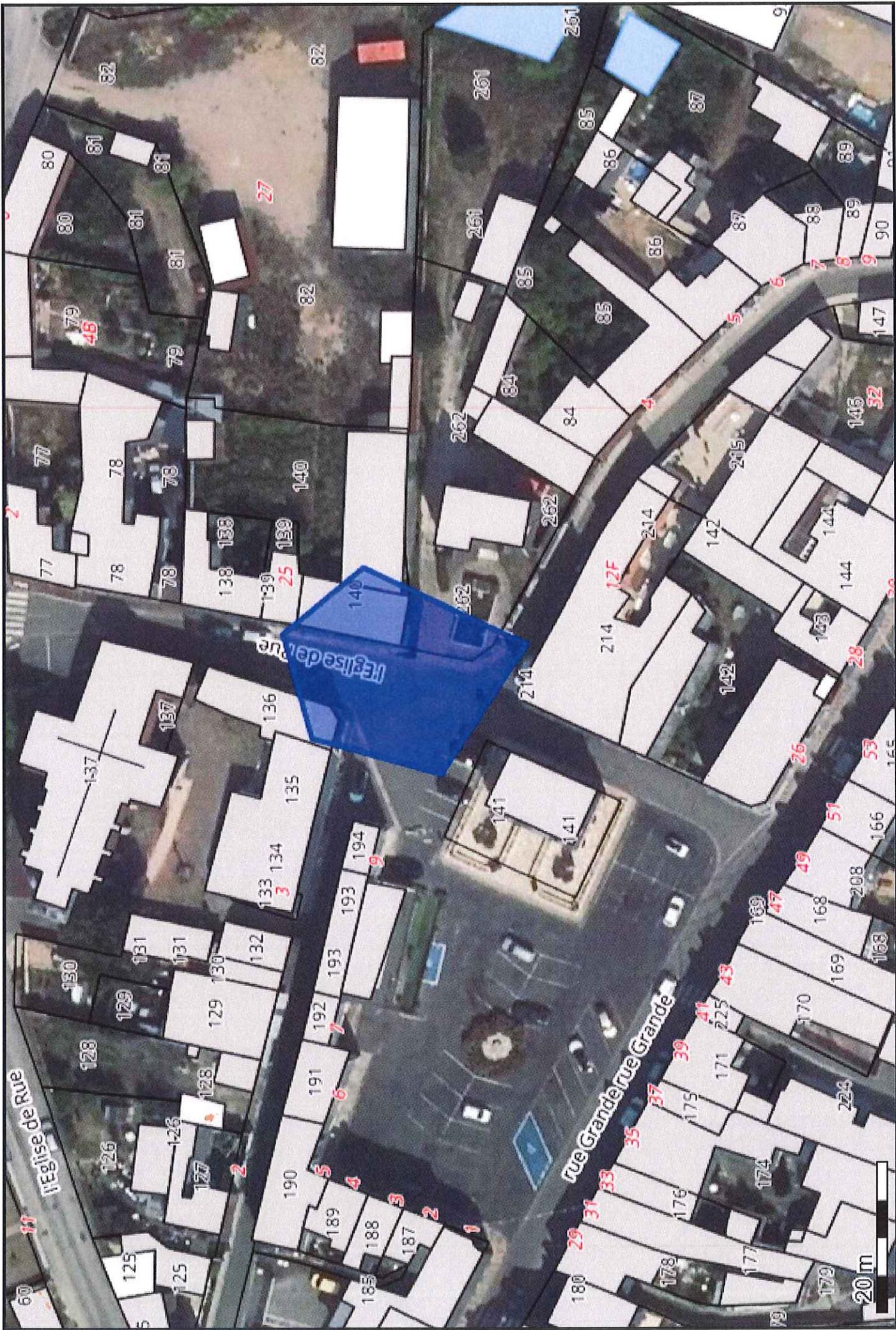
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le: 2 5 0 6 2 0 2 4

Nom : OTHON Prénom : Julie Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



(48.946167 0.665689);(48.946065 0.665645);(48.945964 0.665881);(48.946156 0.666021);(48.946252 0.665900);(48.946218 0.665709);(48.946167 0.665689);

Numérotation ilôt ancienne poste



De Mesnil-en-Ouche - CCAS <ccas@meo27.fr>
À Mairie La Barre-en-Ouche <labarreenouche@meo27.fr>
Cc 'Urbanisme MEO' <urbanisme@meo27.fr>, 'Mesnil-en-Ouche - Chargé de mission' <c.mission@meo27.fr>
Date 24-06-2024 16:58



**Business
Services**

Bernard,

Nous devons procéder à la numérotation des bâtiments composant le futur quartier.

Afin de garder une cohérence avec le cadastre nous vous proposons la numérotation suivante :

- Pôle santé : 27 rue de l'église
- Résidence autonomie : 27 bis rue de l'église
- Résidence Jules Ledein : 27 ter rue de l'église

Pouvez-vous prendre l'arrêté nécessaire ?

Je reste à votre disposition,

Bonne fin de journée,

Marie Madelon

Responsable de la cohésion sociale de Mesnil-en-Ouche



Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche

44 rue du Château – Beaumesnil – 27410 MESNIL-EN-OUCHÉ

Tél : 02 32 44 40 50 – Fax : 02 32 46 32 93

E-mail : ccas@meo27.fr

Site : www.mesnil-en-ouche.fr



Adoptez l'éco-attitude.

N'imprimez ce courriel que si c'est vraiment nécessaire

